



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



Comité Technique Local du 20 avril 2012

Direction Départementale des Finances
Publiques
du Pas de Calais

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 20 avril 2012. Commencé à 9 h 15, il s'est terminé à 13 h 15. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat C G T Finances Publiques en la personne de M Patrice Stawski.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
F O DGFIP 62
C G T Finances Publiques
C F T C DGFIP 62

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du CTL 13 janvier 2012

Information sur l'installation de la Trésorerie de Calais Centre Hospitalier au Centre des Finances Publiques de Calais

Information sur le dispositif de campagne IR 2012

Information sur le dispositif de campagne ISF 2012

Présentation du rapport d'activité DDFIP 2011

Questions diverses



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

① Approbation du procès verbal du CTL 13 janvier 2012

Le procès-verbal de la Direction concernant ce CT dédié à l'emploi reprend parfaitement bien l'ensemble des débats. La direction a reconnu que toutes les Organisations Syndicales ont quitté la réunion, constatant l'absence de dialogue social. Nous avons donc voté pour son approbation.

② Information sur l'installation de la Trésorerie de Calais Centre Hospitalier au Centre des Finances Publiques de Calais

Au cours du CTL du 22 mars dernier, CFTC DGFIP 62 s'était fortement insurgé contre l'attitude indigne de la direction dans le déménagement de la trésorerie de Calais C H et Banlieue sur le site du C F P de Calais. Si nous n'avions pas effectué une déclaration liminaire sur ce sujet, au cours de ce CTL, nous nous demanderions même si la direction nous aurait dit un seul mot sur ce sujet. C'est indigne, c'est anormal, c'est un total refus de dialogue social. Ce projet, qui bientôt n'en sera d'ailleurs plus un, mais une réalité, est absurde.

CFTC DGFIP considère qu'il est impensable d'installer une trésorerie de Centre Hospitalier en dehors des locaux de l'hôpital concerné. En outre, cette trésorerie gère des collectivités locales, ce qui est aussi un inconvénient grave dans une structure purement fiscale. Les risques de confusion pour les publics sont énormes, et causeront de sérieux soucis aux agents chargés de l'accueil.

CFTC DGFIP 62 est totalement outrée par l'attitude de la direction. En matière de dialogue social, il est évident qu'on ne peut pas faire pire. Encore que, il est peut-être possible de faire pire... Peut-être qu'un jour, des collègues apprendront que leur poste comptable est fermé en arrivant le matin devant la porte de leur bureau sur laquelle il sera écrit : « Fermé pour cause de restructurations ». Cela se pratique dans le privé. Pour le public, c'est pour quand ?

A noter, et c'est capital, que la Direction n'a pas daigné informer le Maire de Calais de cette décision. Côté communication avec les élus locaux, on ne peut pas faire pire. Bravo, nous prenons acte de sa totale désinvolture et son parfait mépris des élus locaux.

Ceci étant, la direction mènera son projet à terme, envers et contre tout. Voici les éléments qu'elle a enfin daigné fournir aux organisations syndicales.

Dans un premier temps, la Direction de l'Hôpital avait prévu d'installer la Trésorerie au sein du nouvel Hôpital. Or, elle s'est vu attribuer un second IRM non prévu lors de la conception des plans du nouvel hôpital et a été contrainte de reprendre l'espace initialement prévu pour la Trésorerie.

Une nouvelle proposition a alors été formulée consistant à installer la trésorerie dans un ALGECO existant. Consultée, l'Administration centrale a fait savoir, par lettre du 18 octobre 2011, que cette solution ne pouvait être retenue en raison des risques qu'elle présentait au regard de la sécurité..

La Direction de l'Hôpital s'est engagée alors dans une nouvelle solution qui aurait consisté à procéder à la construction de locaux propres à la trésorerie. Les premières discussions conduisaient à un loyer au m2 excédant très largement le plafond fixé par France Domaine et n'aurait permis l'installation de la Trésorerie au mieux qu'en milieu d'année 2013.

Dans ces conditions, l'option retenue par la direction consiste à installer la Trésorerie de Calais CH et Banlieue dans le CDFP de Calais. Cette solution présente un double avantage : elle ne nécessite que peu de travaux et elle peut être mise en œuvre dès la fin du 1er semestre 2012. Elle permet ainsi aux agents de bénéficier de la logistique et de la restauration du CFP de Calais.

La Trésorerie sera installée pour sa partie hospitalière en rez-de-chaussée et pour la partie communale à l'étage. Cette installation conduit à modifier à minima l'implantation actuelle des services du site. Ainsi, le cadre A du SIP actuellement installé au RDC occupera un bureau au 1er étage. Le plateau téléphonique de SIP qui était jusqu'à présent installé dans un bureau sera positionné chaque fois que nécessaire dans la salle de réunion. Pour la campagne IR à venir, le plateau téléphonique sera maintenu. Le responsable et les 5 agents du Pôle de Fiscalité patrimoniale et personnelle seront

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 2 -

installés dans 4 bureaux du 1er étage, 3 bureaux qu'ils occupaient déjà ainsi que celui occupé par le plateau téléphonique jusqu'alors. Ces modifications conduisent à installer les B à 2 par bureau. Au final, le nombre moyen de m2 par agent s'établit pour l'ensemble des services du site à 12,42 m2.

La tenue de la caisse : Le SIP tiendra la caisse pour lui-même et pour la Trésorerie. Pour éviter d'alourdir la charge de l'accueil/caisse du SIP, tous les usagers ayant à traiter un sujet concernant l'hôpital se présenteront dans un espace spécifique de réception. Une signalétique sera installée à cet effet.

Les archives : Les services actuellement installés dans le CDFP conserveront leurs espaces d'archives. Deux nouveaux espaces seront créés à l'intention de la Trésorerie : un en RDC et un au 1er étage respectivement installés au sein de la partie hospitalière et dans un bureau mitoyen à la partie communale.

Les travaux : Ils consisteront principalement en la pose et dépose de cloisons, en la réfection de faux-plafonds et en l'aménagement d'un espace de réception supplémentaire au RDC. A ce stade, le calendrier de l'ensemble des travaux n'est pas définitivement arrêté. Ils seront réalisés de mi-avril à fin juin, aucune intervention n'est prévue pendant la campagne de souscription des déclarations.

La date du transfert de la trésorerie : L'installation de la Trésorerie dans ses nouveaux locaux est prévue pour la 1ère quinzaine de juillet.

Informations : Les chefs de service ont été associés à l'élaboration des plans des aménagements à réaliser. Ces plans ont été transmis aux membres du CHS, à l'inspecteur hygiène et sécurité et au médecin de prévention en vue de leur examen au cours de la séance du 13 avril 2012. Ils seront présentés aux agents lors d'une réunion qui se tiendra le 17 avril.

Certains points capitaux pour la bonne installation de nos collègues dans cette future usine à gaz dégépienne devaient cependant être réglés. Ils nous ont chargés de cette mission, nous l'avons accomplie :

- les agents de Calais Banlieue auront, ainsi qu'ils le souhaitent, 2 bureaux et non pas 3 comme proposé par la direction.
- La place de stationnement handicapée sera réalisée sur le parking du site de Calais, après avoir consulté les personnes concernées.
- La barrière du parking sera ouverte durant la pause méridienne, afin que les personnes extérieures au site de Calais et venant déjeuner à la cantine, puissent plus facilement stationner.

③ Information sur le dispositif de campagne IR 2012

Comme chaque année depuis la fusion, avant le début des déclarations de revenus, la Direction nous informe de ses objectifs pour la campagne. Il semble qu'elle ignore totalement qu'il n'y a pas qu'une seule « GroSSE Kampagne » dans nos services. Mais deux. En effet, la campagne d'établissement des comptes de gestion dans la filière gestion publique existe aussi, et comporte des enjeux certainement aussi importants que ceux de la campagne de déclarations, mais la direction ne nous en a jamais parlé. C'est donc bien la raison pour laquelle, nous, CFTC DGFIP 62, préférons parler d'absorption plutôt que de fusion. Enfin, voici quelques points extraits du magnifique dossier que la direction nous a remis.

En 2012, parmi les nouveautés tant législatives (assiette de l'impôt) que techniques (évolutions applicatives) susceptibles d'influer sur le déroulement de campagne, il convient de souligner les suivantes :

les changements de situation de famille :

la réduction de 10% appliquée aux taux de réductions et crédits d'impôt.

l'augmentation du nombre de codes revenus, évitant ainsi l'utilisation de l'application IR-CDA .

Calendrier : Les remises à la poste démarreront le 19 avril avec un pourcentage d'envoi de 66% au 24 avril et de 100% au 4 mai. Cette année, la date limite de dépôt papier est fixé au plan national au jeudi 31 mai 2012. Afin de garantir une meilleure fluidité des accès à la télédéclaration, le zonage mis en place en 2010 a été reconduit. Pour le département du Pas de Calais, la date limite pour déclarer en

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)

16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secréariat R F)

<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 3 -

ligne est fixée au jeudi 21 juin 2012. S'agissant des travaux de saisie, les dates d'extractions ILIAD seront, pour la première année, uniques au niveau national. Les dates de fin de saisie auront lieu les 22 juin pour la première émission, 12 juillet pour la deuxième émission et 31 août pour la troisième émission.

Horaire : Comme les années précédentes, l'heure de fermeture des CDI/SIP est fixée à 16h30 . Pour CFTC DGFIP 62, c'est purement et simplement une remise en cause des horaires variables. Nous avons interrogé la Direction à ce sujet, et malgré notre insistance, elle a refusé de modifier l'heure de fermeture du SIP pendant la « GroSSe Campagne »..

Soutien technique aux trésoreries : Est mis à disposition des trésoreries de proximité, un annuaire reprenant la liste de leurs correspondants techniques au sein des CDI/SIP avec leur ligne téléphonique. En outre, les agents des trésoreries seront invités à participer aux réunions de campagne organisées localement par les responsables de CDI/SIP et dans lesquelles est prévue une présentation des nouveautés législatives. Enfin, pour compléter ce dispositif de soutien, des permanences seront assurées par des agents de CDI/SIP dans certaines trésoreries.

Moyens consacrés à la mission : Comme l'année dernière, des crédits d'auxiliaires ainsi que des quotas d'heures supplémentaires ont été accordés sur demandes des chefs de service. Par ailleurs, la participation des PCE et du pôle patrimonial à la campagne d'information sera reconduite, tant pour l'accueil physique que pour l'accueil téléphonique. Des agents de l'ESI de St-Omer viendront également apporter leur soutien.

④ Information sur le dispositif de campagne ISF 2012

Voici les éléments que la direction nous a communiqués au cours de ce CT L :

En 2011, 3 096 usagers ont déposé une déclaration ISF (6 722 en 2010). Les modalités de calcul de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) pour 2012 sont les suivantes :

- un champ d'application à compter d'un patrimoine net taxable de 1,3 millions d'euros ;
- une taxation dès le 1er euro avec application d'une décote pour limiter l'effet de seuil.

La loi de finances rectificative du 30 juillet 2011 a par ailleurs modifié les modalités de déclaration et de paiement. Jusqu'en 2011, l'impôt de solidarité sur la fortune était un impôt auto liquidé. Lorsque le redevable relevait d'un SIP, le SIP était compétent pour recevoir la déclaration d'ISF et son paiement. Dans les autres cas, le SIE était compétent. Ce dernier l'était également pour gérer les cas atypiques (dation en paiement, paiement partiel...).

A compter de 2012, deux systèmes déclaratifs et de recouvrement vont coexister (articles 885W et 1723 ter-OO A du CGI). Afin d'être en cohérence avec la logique d'interlocuteur des particuliers, la gestion de l'ISF sera assurée par les services des impôts dédiés aux particuliers.

La situation sera donc la suivante :

L'ISF sur rôle : Les usagers dont le patrimoine a une valeur nette taxable égale ou supérieure à 1,3 millions d'euros et inférieure à 3 millions d'euro seront dispensés de déclaration ISF et devront uniquement reporter le montant de leur actif net taxable sur leur déclaration de revenus (en ligne ou sur la déclaration complémentaire n°2042 C). Une notice spécifique avec des fiches d'aide sera envoyée avec la déclaration. Le service compétent pour en assurer le recouvrement sera le même que pour l'impôt sur le revenu (SIP ou trésorerie de proximité, selon le cas) .

L'ISF auto-liquidé : Les usagers dont le patrimoine a une valeur nette taxable supérieure ou égale à 3 millions d'euros devront, comme les années précédentes, déposer une déclaration ISF accompagnée de son paiement. Le lieu de dépôt sera le SIP ou CDI du domicile du redevable au 1er janvier de l'année d'imposition, y compris pour les primo déclarants. Le CDI de Lens Sud réceptionnera les déclarations ISF accompagnées des paiements. Ces derniers seront enregistrés par le SIP de Lens Nord.

Une évaluation du nombre d'usagers concernés a pu être réalisée à partir de l'application SIRIUS : environ 2 400 usagers seraient concernés par la première tranche et 430 par la seconde.

Les SIE resteront compétents de manière transitoire dans des cas résiduels (dépôt de la déclaration avec paiement partiel, datation en paiement, impositions résultant de la mise en œuvre d'une rectification ou d'une procédure d'imposition d'office).

5 Présentation du rapport d'activité DDFiP 2011

Très contente de son année 2011, la Direction nous a remis un magnifique rapport annuel de gestion 2011, 26 pages magnifiques. Il faut admettre que, si nous ne sommes absolument pas d'accord avec l'autosatisfaction évidente de la direction, ce rapport est très joli !!! **Tout va bien dans le meilleur des mondes. Ce magnifique état des lieux, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg...** Nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction. En effet, elle évite donc soigneusement tout ce qui concerne les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail des collègues, le manque évident de dialogue social dans notre département....

Bref... Nous n'allons donc pas là contester point par point les écrits de la direction qui n'engagent qu'elle. C'est grand, c'est beau, c'est magnifique, on en redemanderait !!! **Pour nous, ce n'est pas un rapport annuel de gestion et situation de l'exercice des missions pour 2011, mais de la pure autosatisfaction, de la propagande « dégéfipienne ».** Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, ni plus aveugle que celui qui ne veut pas voir... Mais, nous y sommes habitués, la Direction nous ressort traditionnellement le même potage indigeste...

Voici quelques données extraites dans ce dithyrambique rapport :

L'effectif de la Direction s'établit au 31 décembre 2011 à 1831 agents.

Les moins de 30 ans représentent à peine 4 % des agents. En revanche, le pourcentage de personnes de plus de 50 ans s'établit à plus de 48 %. Le nombre de temps partiels s'élève à 412, choisi à hauteur de 53 % par les agents de la catégorie C. 8 sur 10 choisissent le prorata de 80 %. L'absentéisme (personne non présente dans le service) affiche 35 880 jours ouvrés en 2011. Les congés ordinaires de maladie représentent plus de 40 % des absences, puis la formation professionnelle (29 %) et les congés de longue maladie et de longue durée (22 %).

Le nombre de départs à la retraite s'est accéléré en 2011 puisque 104 ont été enregistrés dans le département contre 68 en 2010. De nombreux départs à la retraite sont donc encore à venir dans les prochaines années alors que le département était jusqu'alors caractérisé par une grande stabilité de ses effectifs. Compte tenu des départs à la retraite nombreux en 2011, le département a connu une plus forte mobilité. Ainsi, le corps des contrôleurs a enregistré 29 arrivées pour 5 départs. La même tendance a été constatée pour la catégorie C avec 29 arrivées pour 2 départs.

Pour ce qui concerne les promotions, 50 agents ont été promus au grade de contrôleur (38 par liste d'aptitude et 12 par voie de concours interne). 15 contrôleurs ont été promus inspecteurs (4 par liste d'aptitude, 4 au titre de l'examen professionnel et 7 par voie de concours interne). Un inspecteur a été reçu à la sélection d'inspecteur principal.

Vos représentants CFTC DGFIP 62

Gabriel GAILLARD

Titulaire

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)

Jean-François HENEMAN

Expert

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)

16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)

<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 5 -

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : Prénom

Nom de jeune fille : Né(e) le à

Domicile : Tél :

Affectation : Tél :

Grade : Echelon

Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %

Option prélèvement mensuel : OUI NON
à....., le / / 2012
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Secrétaire CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné (Nom et prénom)

Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Secrétaire CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif